843
28 AVR. 2017

En Marche !

en-marche.fr
@enmarchefr

UFAC
2, rue JB Pigalle

75 009 Paris

A l'attention de M Jacques Goujat

(ass.ufac@orange.fr)

Paris, le 25 avril 2017

Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de votre lettre du 20 mars dernier.

Vous trouverez ci-dessous nos réponses à vos questions.

1. Je m'engage à maintenir un interlocuteur spécifique
2. Le rapport constant est depuis des décennies un enjeux du monde combattant qui conteste son calcul. Je m'engage à faire réétudier les mécanismes propres à ce rapport et à les présenter à une commission de travail dans laquelle figureront les principales associations d'anciens combattant et des représentant de chaque groupe parlementaire.
3. Je suis favorable à l'attribution de la carte du combattant aux militaires déployés en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1er juillet 1964.
4. Concernant l'attribution de la campagne double pour les combattant en Afrique du Nord, je souhaite que l'égalité entre les générations soient respectée. Je demanderai qu'une nouvelle étude soit conduite à cette fin.
5. Concernant les deux mesures concernant les veuves et les orphelins de guerre, je poursuivrai une étude pour la première mesure proposée, quant à la seconde dont le coût doit être réétudié, elle s'inscrit pleinement dans le respect de l'égalité sur lequel est construit le droit à réparation.
6. L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ainsi que l'institution nationale des Invalides demeurent, pour le premier, le grand service de proximité du monde combattant et, pour le seconde, le pôle d'excellence de réadaptation des blessés de guerre et d'attentat.
7. Je réaffirme mon attachement à l'enseignent de l'histoire de France à tous les niveaux scolaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe En Marche !

EM!